

Alain MARCHANDISSE

**« Tout apparouillié a son bon plasir ».
Contribution à l'histoire des relations
diplomatiques entre l'évêque de Liège
Hugues de Chalon
et le roi d'Angleterre Édouard I^{er}
à la fin du XIII^e siècle**

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES
rue Ducale, 1

1994

Extrait du *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*,

t. CLX, 1994, pp. 37-66.

« *Tout apparoillié a son bon plasir... »*

Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre
l'évêque de Liège Hugues de Chalon
et le roi d'Angleterre Édouard I^{er}
à la fin du XIII^e siècle (1)

par Alain MARCHANDISSE

Aspirant du F.N.R.S.

Bien que de courte durée, le règne de l'évêque de Liège Hugues de Chalon (1295-1301) (2) n'est pas pour autant dénué d'intérêt. La preuve en est que ce prélat joua, par exemple, un rôle essentiel durant et après les émeutes démocratiques hutoises de la fin du XIII^e siècle (3). Toute-

(1) Les différents sigles employés dans ce travail sont les suivants : A.C.H.S.B.A. : ANNALES DU CERCLE HUTOIS DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS ; B.C.R.H. : BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE ; D.H.G.E. : DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES ; L.D.M. : LEXIKON DES MITTELALTERS ; P.R.O. : PUBLIC RECORD OFFICE (LONDRES) ; R.B.P.H. : REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE.

(2) Hugues de Chalon, évêque de Liège puis archevêque de Besançon, décédé entre le 19 et le 22 février 1312, était le fils de Jean le Sage ou l'Antique, comte de Chalon et de Bourgogne (†1267), et de sa troisième épouse, Laure de Commercy (†1276). Cfr, à son propos, D. BOERMANS, *Hugues de Chalon, évêque de Liège, 1296-1301* (= BOERMANS, *Hugues de Chalon*), Mémoire de licence en Histoire dactylographié, Université de Liège, Liège, 1973-1974. — Chr. RENARDY, *Les maîtres universitaires du diocèse de Liège. Répertoire biographique 1140-1350* (= RENARDY, *Maîtres*), Paris, 1981, pp. 310-312 (avec bibliog. antérieure). — É. SCHOOLMEESTERS, *Hugues de Chalon, évêque de Liège*, LEODIUM, t. 5, 1906, pp. 47-52. — ROMAN D'AMAT, *Art. Chalon (Hugues de)*, DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE FRANÇAISE, t. 8, Paris, 1956, col. 217-218. La meilleure notice consacrée à Hugues de Chalon est, sans conteste, le récent article d'A. JORIS (= JORIS, *Hugues de Chalon*), D.H.G.E., sous presse. Tableau généalogique très précis dans M. Th. ALLEMAND-GAY, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIII^e siècle*, Paris, 1988, p. 433.

(3) Les Hutois furent d'ailleurs les seuls à conserver quelque affection pour leur ancien évêque. En effet, dans l'ensemble du diocèse, seule la collégiale Notre-Dame de Huy célébrait le souvenir de sa mort. Cfr J. DECKERS, Chr. RENARDY, *L'Obituaire de la collégiale Notre-Dame à Huy*, Bruxelles, 1975, p. XXV, 55. Ainsi n'est-il pas commémoré à la cathédrale de Liège (A. MARCHANDISSE, *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (XI^e-XV^e siècles)*, Bruxelles, 1991, p. 96 et n. 598. — ID., *L'obituaire du chapitre de Saint-Maternelle à la cathédrale Saint-Lambert de Liège*, B.C.R.H., t. 157, 1991, pp. 1-124).

fois, mis à part les travaux qu'a rédigés A. Joris à propos de ces événements du plus haut intérêt (4), aucune étude globale et cependant minutieuse n'a jamais été consacrée à un prélat que l'on affublait encore, il y a peu, d'un patronyme erroné (5). Ceci dit, lorsque d'aventure il est fait mention de cet évêque d'origine comtoise, les informations avancées ne sont pas toujours pertinentes, tant s'en faut. Par exemple, nous avons souligné, à une autre occasion (6) et à la suite d'H. Frère (7), combien l'accusation de faux monnayage portée fréquemment à son encontre est exagérée. Par ailleurs, il est difficile d'admettre sans sourciller l'idée selon laquelle, après avoir privé Hugues de Chalon du siège épiscopal liégeois, le pape Boniface VIII l'aurait puni sévèrement en lui conférant... un archevêché, en l'occurrence celui de Besançon (8) ! Cette interprétation témoigne, à n'en pas douter, d'une certaine méconnaissance, sinon du règne lui-même, à tout le moins du contexte international duquel Hugues de Chalon et ses options politiques ne peuvent être abstraits.

Ces deux exemples prouvent, à l'évidence, que l'épiscopat liégeois d'Hugues de Chalon est loin d'avoir livré tous ses secrets. Aussi nous a-t-il semblé utile d'éclairer certains aspects de son règne grâce à l'édi-

(4) A. JORIS, *Les émeutes démocratiques à Huy à la fin du XIII^e siècle* (= JORIS, *Émeutes*), A.C.H.S.B.A., t. 22, fasc. 4, 1949, pp. 239-253. — *Id.*, *Recherches sur le Patriciat Urbain de Huy au moyen âge (Jusqu'aux environs de 1350)*, A.C.H.S.B.A., t. 23, 1950, pp. 142-143. — *Id.*, *La ville de Huy au moyen âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle* (= JORIS, *Ville de Huy*), Paris, 1959, pp. 319, 464 et *passim*.

(5) Cfr, par exemple, J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII^e et le XIV^e siècle* (= DARIS, *Histoire Diocèse XIII^e s.*), Liège, 1891, pp. 293-320. — G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen-âge* (= KURTH, *Cité de Liège*), t. 1, Bruxelles-Liège, 1909, pp. 248-260. — É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. 3, Bruxelles, 1945, pp. 187-188. — F. VERCAUTEREN, *Luttes sociales à Liège (XIII^e et XIV^e siècles)*, 2^e éd., Bruxelles, 1946, pp. 64-65. C'est bien de Chalon-sur-Saône (France, Saône-et-Loire) et non de Châlons-sur-Marne (France, Marne), que sont originaires les Chalon-Arlay.

(6) A. MARCHANDISSE, *Une rupture entre les Hutois et Adolphe de la Marck, prince-évêque de Liège (1343-1344). Un prélat et une ville face à leur politique* (= MARCHANDISSE, *Rupture*), A.C.H.S.B.A., t. 46, 1992, pp. 53-75.

(7) H. FRÈRE, *Monnaies de l'évêque de Liège frappées à Huy et à Statte*, REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE, t. 108, 1962, pp. 125, 131, 137.

(8) Cfr KURTH, *Cité de Liège*, p. 259, qui signale la promotion hiérarchique, mais parle néanmoins d'une « incontestable diminution » en s'appuyant sur JEAN DE HOCSEM, *Chronique* (= HOCSEM), éd. G. KURTH, Bruxelles, 1927, p. 103 (*cum papa prudens homo promptum videret scandalum hunc ad archiepiscopatum minoris valoris transtulit Bysuntium*). L'attribution de l'archevêché de Besançon à un Chalon répond à un calcul politique du pape Boniface VIII, comme l'a très bien montré R. FIÉTIER, *La cité de Besançon du XI^e siècle au milieu du XIV^e siècle* (= FIÉTIER, *Cité de Besançon*), Paris-Lille, 1978, t. 2, pp. 914-917 ; t. 3, p. 1529 et *passim*. Cfr encore JORIS, *Hugues de Chalon*.

tion et au commentaire de trois documents, trois lettres-missives adressées par l'évêque de Liège au roi d'Angleterre Édouard I^{er}. Ces actes font partie des collections, encore largement inutilisées, pour nos régions tout au moins, du Public Record Office, plus particulièrement de la section Ancient Correspondence (9). L'un d'eux a été publié jadis (10) et les deux autres ont été mentionnés çà et là (11). Toutefois, ce mince corpus, qui forme un tout, n'a encore jamais été valablement exploité. Cette brève publication n'a d'autre but que de pallier cette carence.

*
* * *

Outre l'interprétation parfois malaisée des documents, due en partie à leur nature (12), la difficulté majeure de nos textes, rédigés tous trois

(9) LONDRES, P.R.O., *Special Collections, Ancient Correspondence (S.C.1)*, vol. XIX, items 12-14. On aura une idée de la richesse des fonds anglais en consultant J. DE STURLER, *Actes des Ducs de Brabant conservés à Londres* (= DE STURLER, *Actes des Ducs de Brabant*), B.C.R.H., t. 97, 1933, pp. 1-38.

(10) Il s'agit du troisième document publié en annexes [P.R.O., *Special Collections, Ancient Correspondence (S.C.1)*], vol. XIX, item 12, édité par F. KERN, *Acta Imperii, Angliae et Franciae ab a. 1267 ad a. 1313* (= KERN, *Acta Imperii*), Tubingue, 1911, p. 89, n^o 134 (*Dokumente vornehmlich zur Geschichte der auswärtigen Beziehungen Deutschlands*).

(11) Cfr F. BOCK, *Englands Beziehungen zum Reich unter Adolf von Nassau* (= BOCK, *Englands Beziehungen*), MITTEILUNGEN DES ÖSTERREICHISCHEN INSTITUTS FÜR GESCHICHTSFORSCHUNG, t. 12, 1932, p. 226 n. 8. — J. DE STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge. L'étape des laines anglaises en Brabant et les origines du développement du port d'Anvers* (= DE STURLER, *Relations politiques et échanges commerciaux*), Paris, 1936, p. 151 et n. 51. — F. TRUFFAUT, *Les relations commerciales entre le Pays de Liège et l'Angleterre au moyen âge* (= TRUFFAUT, *Relations commerciales*), Mémoire de licence en Histoire dactylographié, Université de Liège, Liège, 1947-1948, pp. 200-204. — J. LEJEUNE, *Liège et son Pays. Naissance d'une patrie (XIII^e-XIV^e siècles)* (= LEJEUNE, *Liège et son Pays*), Liège, 1948, p. 66 n. 19, 101 n. 23. — JORIS, *Ville de Huy*, p. 262 n. 181. — BOERMANS, *Hugues de Chalon*, pp. 63-65. C'est à Madame F. TRUFFAUT, licenciée en Histoire (Université de Liège), que revient le mérite d'avoir découvert ces actes alors qu'elle préparait son étude citée *supra* sur les rapports commerciaux entre principauté de Liège et royaume d'Angleterre. Madame TRUFFAUT a accepté que nous éditions et que nous fassions usage de ces documents. Nous l'en remercions vivement.

(12) Il est clair que ces lettres-missives, non scellées, rédigées en français, langue vernaculaire moins solennelle que le latin, ne sont pas des pièces officielles. Ce sont des billets assez vagues, allusifs, où les faits et leurs circonstances ne sont pas explicités et qui, par conséquent, ne devaient guère donner d'indications à ceux entre les mains desquels ils pouvaient malencontreusement tomber.

en français (13), réside dans le fait qu'ils ne sont pas datés avec précision. Certes, des éléments du calendrier liturgique sont mentionnés mais pas le millésime. De prime abord, et puisqu'il est certain, par ailleurs, que ces trois documents ressortissent à l'épiscopat d'Hugues III de Chalon (14), il convient de les inscrire dans les *termini* de son règne. Le *terminus a quo* correspond au 24 août 1296, date de la Joyeuse Entrée de l'évêque à Liège (15) tandis que le *terminus ad quem* sera situé le 1^{er} septembre 1301, jour de la nomination de son successeur, Adolphe de Waldeck (1301-1302) (16). Cette fourchette chronologique devait bien évidemment être précisée. Les critères externes des lettres n'étant d'aucune utilité (17), force nous a été de recourir au contenu même des textes, aux événements auxquels ils font allusion et, partant, à la critique interne des documents.

Ces lettres, en particulier la troisième — si nous suivons l'ordre établi par le Public Record Office —, s'insèrent dans le contexte politique

(13) Nous nous sommes demandé si le dialecte employé dans ces lettres, émanant d'un évêque originaire de l'Est de la France, ne présentait pas certaines caractéristiques comtoises. Elles auraient pu, le cas échéant, avoir été rédigées par un familier de l'évêque, venu avec lui de la Comté de Bourgogne. Nous avons interrogé à ce propos Madame M. THIRY-STASSIN, Chef de Travaux au service de Langue et Littérature françaises du moyen âge, à l'Université de Liège. Selon Madame THIRY-STASSIN, que nous remercions vivement, la langue de nos actes présente, pour l'essentiel, les caractéristiques du français écrit à Liège à cette époque, même si elle comporte certaines particularités répandues dans une aire géographique beaucoup plus large.

(14) Il ne peut en effet s'agir ni d'Hugues I^{er} (945-947), ni d'Hugues II de Pierrepont (1200-1229), ne fût-ce que parce que les rois d'Angleterre qui leur sont contemporains ne se prénomment pas Édouard.

(15) Nous pensons que le 24 août 1296 doit être préféré au 12 décembre 1295, date de sa nomination au siège épiscopal liégeois, et au 2 janvier 1296, date de sa consécration. Ces missives, envoyées de *Saint-Trond* (Belgique, province de Limbourg, commune de Saint-Trond), *Liège* et *Waremmes* (Belgique, province de Liège, commune de Waremmes), supposent qu'Hugues de Chalon soit rentré de Rome où il avait reçu sa promotion et ait gagné son nouveau pays.

(16) Plus précisément, le *terminus ad quem* de ces actes, rédigés dans des villes de la principauté, doit être situé entre le jour du départ d'Hugues de Chalon pour Rome, où il sera privé de son évêché, soit quelque temps après le 28 février 1301, date de son assignation à comparaître devant le pape, et le 1^{er} septembre 1301, jour de la nomination d'Adolphe de Waldeck. Toutes ces dates (nomination, consécration, citation à comparaître devant la justice papale, déposition), sont fournies par A. THOMAS, G. DIGARD, M. FAUCON, R. FAWTIER, *Les registres de Boniface VIII* (= THOMAS et al., *Registres Boniface VIII*), t. 1, Paris, 1884, col. 206-207, n° 591, 591bis ; t. 3, Paris, 1907, col. 44-45, 169, n° 4004, 4174. Sur Adolphe de Waldeck, cfr RENARDY, *Maîtres*, pp. 167-168. — A. JORIS, *Art. Adolphe de Waldeck*, *BIOGRAPHIE NATIONALE DE BELGIQUE*, t. 32, 1964, col. 751-756.

(17) Il est à peine besoin de rappeler que l'écriture d'un acte ne permet pas de le dater avec précision et, en tout cas, certainement pas à un an près.

européen de la fin du XIII^e siècle. Aussi ne sera-t-il pas inutile, si nous voulons clarifier notre propos, d'en brosser, dès l'abord, un tableau détaillé (18).

*
* * *

Durant les années 1290-1300, les relations politiques franco-anglaises connurent un regain de tension. Seigneur souverain de par son royaume, Édouard I^{er}, roi d'Angleterre (19), était également, en tant que duc de Guyenne, le vassal du roi de France, Philippe IV le Bel (20). Aux yeux du Capétien, tellement soucieux d'accroître sa puissance et son domaine, Édouard, à la fois son égal et son sujet, ne pouvait être qu'encombrant. Aussi n'eut-il de cesse d'accaparer le fief français du Plantagenêt. Usant de divers arguments, Philippe le Bel confisqua la Guyenne puis la fit envahir par ses troupes. Confronté à plusieurs révoltes dans son pays, Édouard ne pouvait alors riposter valablement. Le souverain anglais perdit donc la Guyenne (1296) mais non l'espoir de prendre sa revanche sur son « homologue » français. Aussi bien chercha-t-il, dès le printemps 1294, à nouer des contacts diplomatiques tous azimuts afin, somme toute, d'encercler Philippe le Bel et de lui infliger une cuisante défaite.

Parmi les nombreux princes dont le roi d'Angleterre fit ses alliés, il en est plusieurs auxquels il convient d'accorder une attention toute

(18) Une vue d'ensemble est donnée par R. FAWTIER, *L'Europe occidentale de 1270 à 1380*, 1^{re} part., *De 1270 à 1328*, Paris, 1940, pp. 314-325 (G. GLOTZ, *Histoire générale. Histoire du Moyen Âge*, t. 6, 1) — M. POWICKE, *The thirteenth century (1216-1307)*, Oxford, 1953, pp. 227-321, 644-669 (*Oxford History of England*, t. 4). — *Aigemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. 2, *Het sociaal-economische leven circa 1000-1500, het stedelijk leven circa 1000-1400, politieke ontwikkeling circa 1100-1400*, Haarlem, 1982, pp. 401-409 et *passim*. — J. FAVIER, *Philippe le Bel* (= FAVIER, *Philippe le Bel*), Paris, 1978, pp. 206-249. — M. C. PRESTWICH, *Documents illustrating the crisis of 1297-98 in England* (= PRESTWICH, *Documents*), ROYAL HISTORICAL SOCIETY-CAMDEN FOURTH SERIES, vol. 24, 1980, pp. 1-37 et en part., pp. 32-37. Cfr également les notes 23, 25, 27.

(19) Édouard I^{er} d'Angleterre (1272-1307). À son propos, cfr les travaux du spécialiste en la matière : M. C. PRESTWICH, *Art. E. I.*, L.D.M., t. 3, Munich-Zurich, 1986, col. 1584-1587 (avec bibliog. ant.). — ID., *Edward I*, Londres, 1988, en part. pp. 376-400. Cfr également n. 18. Sur les relations entre Édouard I^{er} et la noblesse du continent, on se référera en dernier lieu à M.G.A. VALE, *The Anglo-French wars, 1294-1340 : allies and alliances*, dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne (XIV^e-XV^e siècle)* (= VALE, *Anglo-French wars*), éd. Ph. CONTAMINE, Ch. GIRY-DELOISON, M. H. KEEN, Lille, 1991, pp. 15-35.

(20) Philippe IV le Bel (1285-1314). Cfr, à son propos, FAVIER, *Philippe le Bel*. — J. STRAYER, *The Reign of Philip the Fair*, Princeton, 1980.

particulière. Il s'agit du duc de Brabant, des comtes de Bar et de Flandre et enfin de la noblesse franc-comtoise.

1) Déjà étroitement lié à Jean I^{er} de Brabant (1267-1294) (21), Édouard d'Angleterre façonna véritablement l'anglophilie de Jean II (1294-1312), fils et successeur de Jean I^{er}. Une union avec l'une des filles du roi (22), une éducation parachevée à la cour d'Angleterre, des séjours prolongés sur le sol anglais, bref, toutes les conditions étaient réunies pour faire de Jean II un allié on ne peut plus sûr du souverain anglais, un partisan dont, de surcroît, la fidélité fut renforcée, à plusieurs reprises, à coups de milliers de livres (23).

2) Confronté à l'expansionnisme français, le comte de Bar Henri III (1293-1302) avait, lui aussi, toutes les raisons de s'entendre avec le Plantagenêt. Là encore, l'alliance fut scellée par un mariage, celui d'Henri III et d'Éléonore, fille aînée d'Édouard I^{er} (24). Par la suite, ce dernier obtint toute l'aide escomptée de ce gendre qui, de tous ses alliés, fut assurément le plus acharné à combattre Philippe le Bel (25).

(21) En 1288, lors de la bataille de Worringen (R.F.A., Rhénanie-Westphalie) notamment, le souverain anglais apporta un appoint financier et militaire considérable à Jean I^{er} de Brabant. Sur ses rapports avec Édouard I^{er}, cf. J. DE STURLER, *Les relations politiques de l'Angleterre et du Brabant sous Édouard I et Édouard II Plantagenêt (1272-1326)* (= DE STURLER, *Relations politiques de l'Angleterre*), R.B.P.H., t. 11, 1932, pp. 629-633. — DE STURLER, *Relations politiques et échanges commerciaux*, pp. 142-146.

(22) Le mariage de Jean II et de Marguerite, quatrième fille du roi et de sa première épouse, Éléonore de Castille, fut célébré le 8 juillet 1290, à Westminster. Cf. DE STURLER, *Relations politiques de l'Angleterre*, p. 631.

(23) Signalons, par exemple, le traité anglo-brabançon signé le 23 avril 1295 à Llanfaes, dans l'île d'Anglesey, accord par lequel Jean II s'engageait à servir Édouard I^{er} durant six mois et avec 2 000 soldats, contre la plantureuse somme de 160 000 livres tournois et d'autres avantages particulièrement lucratifs. Cet accord fut renforcé à Walsingham, le 4 février 1297. Sur les rapports entre Jean II et Édouard I^{er}, cf. DE STURLER, *Relations politiques de l'Angleterre*, pp. 633-641. — DE STURLER, *Relations politiques et échanges commerciaux*, pp. 146-160. — DE STURLER, *Actes des Ducs de Brabant*, p. 19, n° 36. — B. LYON, *Un compte de l'échiquier relatif aux relations d'Édouard I^{er} d'Angleterre avec le duc Jean II de Brabant*, B.C.R.H., t. 120, 1951, pp. 67-93 et spécialement pp. 70-84.

(24) Henri de Bar épousa Éléonore, fille aînée d'Édouard I^{er} et d'Éléonore de Castille, sa première épouse, le 21 septembre 1293 (cf. E. B. FRYDE, D. E. GREENWAY, S. PORTER, I. ROY, *Handbook of British Chronology* (= FRYDE et al., *Handbook of British Chronology*), 3^e éd., Londres, 1986, p. 38. — J. DE STURLER, *Deux comptes « enrôlés » de Robert de Segre, receveur et agent payeur d'Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, aux Pays-Bas (1294-1296)* (= DE STURLER, *Deux comptes « enrôlés »*), B.C.R.H., t. 125, 1960, p. 584 n. 3. — BOCK, *Englands Beziehungen*, p. 227 n. 9.

(25) Cf. M. GROSODIER DE MATONS, *Le comté de Bar des origines au Traité de Bruges (vers 950-1301)* (= GROSODIER DE MATONS, *Comté de Bar*), Paris, 1922, pp. 473-509. Malgré certaines erreurs (spécialement p. 239, premier paragraphe), l'article de M. PARISSÉ, *Philippe le Bel et le Barrois mouvant* (= PARISSÉ, *Philippe le Bel et le Barrois mouvant*),

3) Quant à la noblesse comtoise, elle ne pouvait guère apprécier, elle non plus, la politique impérialiste menée par Philippe le Bel, surtout lorsqu'en 1295, l'indolent archicomte Othon IV (1278-1295) (26) abdiqua et céda la Comté de Bourgogne, terre d'Empire, au roi de France. Unis dès février 1294 dans une hostilité croissante envers la fleur de lys, les confédérés franc-comtois étaient tout prêts à verser dans le camp anglais. C'est chose faite le 10 mai 1297 (27). Un traité d'alliance politique et militaire est signé, à Bruxelles, entre trois plénipotentiaires anglais et quatre représentants de la noblesse bourguignonne. Parmi ceux-ci, le bouillant Jean de Chalon-Arlay, frère de l'évêque de Liège (28).

4) Restent à évoquer, à présent, les malheurs du comte de Flandre. Vassal du roi de France, Guy de Dampierre (29) eut également à subir la

dans *Provinces et États dans la France de l'Est. Le rattachement de la Franche-Comté à la France. Espaces régionaux et espaces nationaux. Actes du Colloque de Besançon (3 et 4 octobre 1977)*, CAHIERS DE L'ASSOCIATION INTERUNIVERSITAIRE DE L'EST, n° 19, s.d., pp. 237-242, en part. pp. 237-239, donne une idée précise des implantations et influences royales anglaises dans le Barrois ainsi que dans l'Est de la France tout entier.

(26) Sur ce personnage, cfr M. Th. STAUFFENEGGER, *Le gouvernement d'Othon IV, comte de Bourgogne*, MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS DES ANCIENS PAYS BOURGUIGNONS, COMTOIS ET ROMANDS, fasc. 25, 1964, pp. 7-56.

(27) Cfr J. DE STURLER, *Le paiement à Bruxelles des alliés franc-comtois d'Édouard I^{er}, roi d'Angleterre (mai 1297)* (= DE STURLER, *Paiement à Bruxelles*), CAHIERS BRUXELLOIS, t. 5, 1960, pp. 18-37. — Fr. FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise* (= FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel et noblesse*), BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, t. 49, 1888, pp. 7-31, 238-242.

(28) Jean, comte de Chalon, baron d'Arlay, né en 1257 (?), fils de Jean de Chalon dit l'Antique et de Laure de Commercy (cfr n. 1). Oncle de l'archicomte Otton IV, Jean de Chalon-Arlay fut particulièrement favorisé par son beau-frère, le roi des Romains Rodolphe de Habsbourg (1273-1291) — il avait en effet épousé en premières noces, en 1280, Marguerite, sœur de la reine et fille du duc Hugues IV de Bourgogne —, puis par son successeur, Adolphe de Nassau (1292-1298), qui le nomma Vicaire du Saint-Empire en Toscane (1294), mission qui lui donna toute latitude pour inciter le pape à nommer Hugues, son frère, évêque de Liège (cfr LEJEUNE, *Liège et son Pays*, pp. 42, 50). Après avoir été violemment anti-français, Jean de Chalon devint, dès 1301, l'un des plus ardents partisans — mais, un partisan raisonné — de Philippe le Bel et de la France, dont il défendit les droits jusqu'à sa mort, le 13 février 1315. Cfr ROMAN D'AMAT, *Art. Chalon (Jean II de)*, DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE FRANÇAISE, t. 8, Paris, 1956, col. 219-220. — J. RICHARD, *Art. Ch. J.I.*, L.D.M., t. 2, Munich-Zurich, 1983, col. 1660. — DE STURLER, *Paiement à Bruxelles*, p. 25 n. 33 et *passim*. — FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel et noblesse*, pp. 9-12, 19-20, 34-35, 37.

(29) Guy de Dampierre, comte de Flandre (1278-1305). Cfr M. VANDERMAESEN, *Art. G. III.*, L.D.M., t. 4, Munich-Zurich, 1989, col. 1767 (et bibliog.). — ID., *Art. Dampierre*, L.D.M., t. 3, Munich-Zurich, 1986, col. 487-488 (et la bibliog.). — ID., *Vlaanderen en Henegouwen onder het huis van Dampierre (1244-1384)*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. 2, Haarlem, 1982, pp. 403-414 et bibliog., pp. 554-557. — H. NOWÉ, *Art. Guy de Dampierre*, BIOGRAPHIE NATIONALE DE BELGIQUE (SUPPLÉMENTS, t. 2), Bruxelles, 1950, col. 424-446.

politique agressive de Philippe le Bel (30). Ce dernier s'efforça en effet de créer des entraves au pouvoir comtal tant à l'intérieur (soutien français aux *Leliaerts*, ces partisans de la bannière fleurdelisée, en particulier l'opulent patriciat des villes flamandes) qu'à l'extérieur de la Flandre, notamment par un rapprochement avec Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Régnant sur la voie habituelle de toute incursion en France, uni à Édouard I^{er} par une communauté d'intérêts politiques, économiques et militaires, Guy de Dampierre devint, lui aussi, fort logiquement, l'allié du roi d'Angleterre, et ce par le traité de Lierre (31 août 1294), renforcé par un second accord en date du 7 janvier 1297. Fort de l'appui anglais, le comte de Flandre renia son suzerain, désaveu auquel Philippe le Bel répondit par la force : le 15 juin 1297, il envahissait la Flandre, provoquant, du même coup, une intervention militaire anglaise. Malgré les appels désespérés des Flamands, Édouard d'Angleterre, à nouveau aux prises avec ses sujets anglais, ne put débarquer en Flandre avant le 27 août 1297. La terre flamande est alors occupée aux trois-quarts par les troupes françaises. Le souverain anglais ne peut que constater sa défaite avant même d'avoir réellement combattu (31). C'est à l'invitation du pape Boniface VIII, alors favorable au Capétien (32), qu'une trêve est décrétée entre les souverains français et anglais, le 9 octobre 1297, à Vyve-Saint-Bavon (33). Cette trêve débouchera, le 19 juin 1299, sur la paix de Montreuil-sur-Mer (34), traité qui met un terme provisoire au conflit franco-anglais (35).

(30) Sur tout ce qui suit, cfr, entre autres, H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, éd. in-4^o ill., t. 1, Bruxelles, 1948, pp. 234-241. — Fr. FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel en Flandre*, Paris, 1896, pp. 97-349. — DE STURLER, *Deux comptes « enrôlés »*, pp. 561-574. — J. BOVESSE, *Documents inédits sur les relations entre la Maison de Namur, la Flandre et l'Angleterre à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle*, B.C.R.H., t. 122, 1957, pp. 279-281. — ID., *Le voyage de Jean de Namur, en Italie en 1298*, NAMURCUM, t. 24, 1949, pp. 33-35. On trouvera une appréciation critique de l'ensemble de la bibliographie relative au conflit franco-flamand dans E. E. KITTELL, *From ad hoc to Routine. A case study in medieval bureaucracy*, Philadelphie, 1991, pp. 54-55 n. 3.

(31) Sur tout ce qui précède, cfr également les études mentionnées aux n. 18 et 30.

(32) Dans un article d'une grande pertinence (*Le Jubilé romain de 1300 et l'alliance franco-pontificale au temps de Philippe le Bel et de Boniface VIII* (= BAUTIER, *Jubilé romain*), LE MOYEN ÂGE, t. 86, 1980, pp. 189-216), R. H. BAUTIER a montré que, contrairement à l'opinion traditionnellement émise en cette matière, le pape et le roi de France ne furent pas continuellement en guerre. Le seul véritable conflit, celui de 1302-1303, fut précédé d'une période d'alliance entre Rome et la France, période qui dura cinq années, plus particulièrement entre 1297 et 1300.

(33) Belgique, Flandre occidentale, arrondissement de Tielt.

(34) France, Pas-de-Calais.

(35) L'une des clauses du traité prévoyait le mariage d'Isabelle, fille de Philippe le Bel avec Édouard de Carnarvon, futur Édouard II (1307-1327). Cette union sera à l'origine de la guerre de Cent Ans.

Ainsi donc, c'est dans ce contexte particulièrement explosif que s'inscrivent les documents que nous devons dater. Évoquons tout d'abord l'acte classé en troisième position par le P.R.O. (36) et tentons, grâce aux événements évoqués et à l'arrière-plan politique connu par ailleurs, d'en préciser la chronologie. Dans cette lettre, *donné le lundi après feste saint Mathe*, Hugues de Chalon, évêque de Liège, remercie le roi d'Angleterre, en des termes particulièrement révérencieux, pour les faveurs qu'il a accordées à son frère et se déclare par ailleurs tout disposé à accomplir son devoir envers le duc de Brabant, *pour amour de vous et de ma dame la comtesse de Bar, vostre fille*. Deux éléments de cette analyse permettent, selon nous, de restreindre la marge chronologique que l'on pouvait assigner de prime abord à cet acte, soit les *termini* du règne de l'évêque [24 août 1296-1^{er} septembre 1301]. Dans sa lettre, Hugues de Chalon mentionne la comtesse de Bar, fille d'Édouard I^{er}. Les termes employés ne prêtent à aucune confusion. Il n'est nullement question de *feu* la comtesse de Bar. Au moment de la rédaction de l'acte, Éléonore est bien vivante. Or, Éléonore de Bar mourut le 17 octobre 1297 (37). Le *terminus ad quem* de notre document doit donc être fixé au 17 octobre 1297. Venons-en, à présent, au *terminus a quo*. Il est question, dans l'acte, *de la grant amour, dou bon tesmogniage*, bref de faveurs accordées par Édouard I^{er} au frère d'Hugues de Chalon. Or, nous avons vu plus haut que parmi les émissaires comtois souscrivant, le 20 mai 1297, à Bruxelles, un traité d'alliance avec le souverain anglais se trouve Jean de Chalon, seul frère de l'évêque de Liège. Ce contrat à caractère synallagmatique prévoit, bien évidemment, pour chacun de ces vingt alliés français, l'octroi par le roi d'une forte somme d'argent, *garante de leur fidélité et d'une opposition militaire au Capétien dans la Comté*. Ceci dit, chacun des plénipotentiaires et donc, en particulier, Jean de Chalon-Arlay, reçoit en outre une

(36) Cfr acte I, publié en annexes.

(37) C'est la date avancée par E. B. FRYDE et al., *Handbook of British Chronology*, p. 38. La *Chronique liégeoise de 1402*, éd. E. BACHA (= *Chronique de 1402*), Bruxelles, 1900, p. 240, signale le décès de la comtesse de Bar et la place opportunément en 1297. Cependant, les événements auxquels elle associe ce décès — et qui sont donc également datés de 1297 — sont nettement postérieurs. Il s'agit du voyage entrepris en 1301 par Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, afin de soumettre les rebelles de Toscane et d'aider Charles II d'Anjou à régler le problème sicilien. Henri III de Bar se joignit à cette expédition, au cours de laquelle il mourut (1302). Il n'y eut pas de voyage entrepris à la fois par Charles de Valois et par le comte de Bar avant les années 1301-1302. Éléonore est donc décédée indépendamment de ce voyage, en 1297. Cfr J. PETIT, *Charles de Valois (1270-1325)*, Paris, 1900, pp. 24-51. — GROSIDIER DE MATONS, *Le comté de Bar*, pp. 504-505. — BAUTIER, *Jubilé romain*, pp. 212-215. — FAVIER, *Philippe le Bel*, p. 299.

gratification non négligeable (38). Il convient dès lors d'émettre deux remarques importantes. D'une part, les émoluments anglais reçus par Jean de Chalon ne sont pas sans justifier quelque témoignage de gratitude de la part de son frère. D'autre part, à notre connaissance, aucune autre faveur anglaise ne fut accordée à un Chalon, ni avant, ni après le 20 mai 1297 (39). Il nous semble dès lors raisonnable de déclarer que c'est bien à propos des sommes allouées en mai 1297 qu'Hugues de Chalon adresse de cordiaux remerciements au roi d'Angleterre. Du même coup, il convient de considérer cette date comme *terminus a quo* de notre document. En conséquence, les *termini* de l'acte sont désormais : [5-mai 1297-17 octobre 1297]. Or l'acte est daté du lundi suivant la Saint-Mathieu, fête liturgique qui s'inscrit parfaitement dans les *termini* définis par ailleurs (40). La troisième lettre doit donc être datée du lundi après le 21 septembre, soit le 23 septembre 1297.

Désormais daté, ce document suscite immanquablement une importante réflexion. On se souviendra qu'Hugues de Chalon tient les propos suivants : *de la besogne, Sire, devers le duc de Brabant que mandé [vos] ha[v]ez, [...], nous nous en voluns grever aler dessus nous [...]*. Une question simple se pose : quel sens faut-il attribuer à ces propos ? Faut-il seulement voir chez Hugues de Chalon la volonté de s'acquitter d'une mission envers Jean II de Brabant, de poursuivre par exemple dans la voie de la réconciliation, ce qui est plausible au vu des actes dont nous parlerons ci-après ? Mais, plus largement, ne peut-on déceler dans cette phrase l'indice d'un engagement plus radical de l'évêque de Liège envers le parti anglais ? En d'autres termes, ne faut-il pas voir dans la *besogne* dont il parle, l'amorce, dans le sillage du duc de Brabant, d'une collusion entre Liège et Londres contre l'ennemi commun, d'une alliance que l'on présente par ailleurs (41) ? Question d'importance, certes, mais à laquelle il

(38) Cfr DE STURLER, *Paiement à Bruxelles*, pp. 24-28. Cfr également *supra*, n. 27-28.

(39) Les actes des 2 août 1297 et 7 mars 1298 (ce dernier ne nous intéressant guère puisque le *terminus ad quem* est fixé au 17 octobre 1297) ne sont qu'homologation et renouvellement de celui du 20 mai 1297. Cfr DE STURLER, *Paiement à Bruxelles*, p. 28. — FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel et la noblesse*, p. 21 n. 5, 28 et n. 6.

(40) La Saint-Mathieu est fêtée le 21 septembre. Cfr *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique* (= *Dix mille saints*) Louvain, 1991, p. 349.

(41) Deux actes du 6 février 1297, émanant de la cour anglaise, contiennent les propos suivants : *Item habent aliam potestatem confederandi cum venerabili patre . . . Episcopo Leodiensi etc' .cum clausula de obligacione bonorum etc' . Et erat inde vna tantum. Item habent consimilem potestatem confederandi cum eodem Episcopo etc' sine clausula de obligacione bonorum etc' Et erat inde vna tantum*. Cfr P. CHAPLAIS, *Treaty Rolls preserved in the Public Record Office* (= CHAPLAIS, *Treaty Rolls*), t. 1, Londres, 1955, p. 130, n° 344-345. Un fragment de la *Hagnaby Chronicle*, éd. M. C. PRESTWICH, *Documents*, p. 200, commente le passage suivant : *Eodem tempore dominus Walterus de Langeton mandavit domino*

est difficile d'apporter une réponse péremptoire, faute de documents. Quoi qu'il en soit, lorsqu'Hugues de Chalon remercie Édouard I^{er} pour les bienfaits qu'il a accordés à son frère, que fait-il sinon cautionner la politique qui a occasionné ces libéralités ? Il approuve, certes indirectement mais tout de même de façon explicite les actes politiques du souverain anglais (42), en clair, sa lutte contre la couronne de France. Notre document revêt dès lors une importance capitale pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'il témoigne des dispositions anglophiles de l'évêque de Liège, tout au moins à cette époque (43). Ensuite parce qu'il étaye indirectement la thèse selon laquelle le mobile poursuivi par Boniface VIII lorsqu'il plaça un Chalon sur le trône liégeois était de favoriser une famille hostile à la France et de faire de l'évêque de Liège un obstacle d'envergure face à Philippe le Bel et à sa politique (44). À notre avis, en soutenant Édouard I^{er}, Hugues de Chalon remplissait à merveille le rôle que lui avait assigné le souverain pontife.

Venons-en, à présent, aux deux autres missives adressées par le prélat liégeois au roi d'Angleterre. Le plus simple est, là encore, de présenter dans un premier temps les analyses des deux documents dans l'ordre que leur a assigné le P.R.O. (45).

Dans le premier texte, daté du vendredi précédant la Saints-Simon-et-Jude, Hugues annonce au roi d'Angleterre qu'il s'est plié à sa volonté et s'est réconcilié avec le duc de Brabant (46), ceci notamment

regi nomina principum et numerum equorum armatorum de diversis terris quos ad opus suum conduxerat. Suivent les noms (comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Hollande) et les effectifs, dont *Rex Alemanie cum x. milibus pugnatoribus, episcopus Colonie et episcopus de Legis cum iiii. milibus pugnatoribus.* Ce passage est révélateur. PRESTWICH, *Documents*, p. 200 n. 1, signale à juste titre, que, bien qu'envisagé, aucun traité avec l'évêque de Liège ne semble avoir été conclu. Il serait toutefois plus exact de dire qu'à ce jour, aucune preuve formelle d'un accord entre Liège et Londres n'a encore été trouvée. L'acte que nous publions (1) semble cependant aller dans ce sens.

(42) Dans chacun des actes que nous publions, le style de l'évêque de Liège — en tout cas, celui du scribe qui rédige en son nom —, déférent, tout en empressement, truffé de marques de complaisance, est révélateur de ses options politiques. Il est clair qu'en 1297, Hugues de Chalon est dans le camp anglais et prêt à tout pour y rester. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter le titre, imagé, que nous avons donné à notre article.

(43) LEJEUNE, *Liège et son Pays*, p. 66, signale l'appartenance d'Hugues de Chalon au parti anglais en 1301.

(44) Cfr *supra* et n. 28.

(45) Cfr actes 2 et 3, édités en annexes.

(46) Il est évident que dans le contexte politique du moment, le roi d'Angleterre avait tout intérêt à préserver la cohésion de son parti et donc à veiller au maintien de la bonne entente entre ses alliés. Dans ses rapports avec le duc de Brabant, son gendre, peut-être y avait-il chez le souverain anglais quelque élément affectif supplémentaire, même si c'est à coup sûr par pur dessein politique qu'il prit le futur Jean II sous son aile, dès son adolescence.

grâce aux bons offices du clerc royal, Aymon de Quart (47). Le duc s'est acquitté de ses devoirs envers le prélat et celui-ci s'estime pleinement satisfait. Il remercie par ailleurs le souverain anglais de sa courtoisie envers lui-même et les bonnes villes de sa principauté (48), et se déclare prêt à rencontrer les désirs du roi. Par la seconde lettre, rédigée le jeudi suivant la Saint-Denis, Édouard est informé par l'évêque des méfaits commis par les Brabançons à l'encontre de ses sujets liégeois. Sur le conseil d'Édouard I^{er}, il a certes renoncé à rencontrer le duc de Brabant, mais il espère néanmoins obtenir gain de cause, fût-ce à l'amiable.

Il convient à nouveau de préciser la frange chronologique dans laquelle ces actes s'insèrent nécessairement, soit les *termini* du règne [24 août 1296-1^{er} septembre 1301].

Certains de nos devanciers se sont penchés, en leur temps, sur cette épineuse question. Les réponses qu'ils y ont apportées sont bien entendu divergentes. F. KERN (49), qui publie le premier des deux actes évoqués plus haut, date celui-ci de 1297. F. BOCK (50) fait l'analyse du même document et pense qu'il convient de le ramener en 1296. Pour sa part, J. DE STURLER (51) date les documents de 1297. Reste J. LEJEUNE (52) qui, lui aussi, propose l'année 1297 mais qui, évoquant ailleurs les faits justifiant le millésime 1297, date ces événements de 1296 !

Alors, quelle date faut-il assigner aux deux documents ? 1296, 1297 ou un autre millésime ? Si l'on veut donner une réponse valable à cette question, il convient avant toute chose de dresser la liste des antagonismes qui minèrent les relations politiques entre Liège et Louvain à la fin du XIII^e siècle — c'est bien de dissensions qu'il est question dans nos deux actes — et d'en préciser la chronologie. Malgré une lecture atten-

(47) Il sera abondamment question de ce personnage *infra*.

(48) Il s'agit très probablement de quelque privilège commercial accordé par le souverain anglais à l'une ou l'autre des villes de la principauté. TRUFFAUT, *Relations commerciales*, ne nous en dit rien. JORIS, *Ville de Huy*, p. 262 n. 181, n'est pas parvenu à préciser davantage.

(49) KERN, *Acta Imperii*, p. 89, n^o 134.

(50) BOCK, *Englands Beziehungen*, p. 226 n. 8.

(51) DE STURLER, *Relations politiques et échanges commerciaux*, p. 151 et n. 51, 161 et n. 103a. — DE STURLER, *Relations politiques de l'Angleterre*, p. 638 et n. 5.

(52) LEJEUNE, *Liège et son Pays*, p. 66 n. 19, 101 et n. 23. Pour dater les événements relatifs à Maastricht, J. Lejeune se fonde sur la chronique de Jean de Hocsem (cfr n. 65). Évoquant les rapports entre Liège et Londres en 1297, il renvoie à J. de Sturler (cfr n. 51) et à F. Kern (cfr n. 49).

tive des sources (53), nous n'avons pu détecter qu'un seul conflit entre les deux États, litige qui éclata durant l'interrègne consécutif au décès de l'évêque Jean de Flandre (54). Il n'est pas inutile de rappeler que la succession du fils de Guy de Dampierre fut briguée, au cours d'une très longue *sedis vacatio*, par deux compétiteurs, chacun ayant été élu évêque par une partie du chapitre cathédral. D'un côté Guy de Hainaut (55), frère de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut ; de l'autre, Guillaume Berthout (56), archidiacre de Hesbaye et prévôt de Louvain, soutenu par le comte de Flandre et le duc de Brabant. Guy de Hainaut mit tout en œuvre pour prendre l'ascendant sur son rival. Il se rendit à plusieurs reprises à Rome afin d'obtenir la confirmation pontificale et se fit, par ailleurs, octroyer les régales par Adolphe de Nassau, roi des Romains. Désormais investi du pouvoir temporel mais toujours simple élu, Guy de Hainaut crut pouvoir exercer impunément les prérogatives épiscopales. Boniface VIII en décida autrement : il annula la double élection et accorda le trône de saint Lambert à Hugues de Chalon. Durant la période précédant cette nomination, la principauté de Liège, privée d'un chef d'État consacré par le droit, pouvait devenir le théâtre de tous les excès. Jean II de Brabant ne fut pas long à le comprendre. Il profita, en effet, de la fragilité politique liégeoise pour raviver, à pro-

(53) Les sources utilisées sont : HOCSEM. — *Chronique de 1402*. — JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histors* (= J. D'OUTREMEUSE, *Myreur*, éd. A. BORGNET, t. 5, Bruxelles, 1867. — ID., *Chronique en bref* (= J. D'OUTREMEUSE, *Chronique en bref*), BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LIÈGE (CHIROUX/CROISIERS), SALLE ULYSSE CAPITAINE, ms. 133. — JEAN DE WARNANT, *Chronique (extraits)*, éd. S. BALAU, dans ID., *Chroniques liégeoises*, t. 1, Bruxelles, 1913, pp. 28-66, en part. pp. 45-46. — CORNELLE DE ZANTFLIET, *Chronicon* (= ZANTFLIET), éd. MARTÈNE et DURAND, *Veterum scriptorum et monumentorum... amplissima collectio*, t. 5, Paris, 1729, col. 67-504. — JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique (extraits)*, éd. E. FAIRON, dans S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 2, Bruxelles, 1931, pp. 1-139. Deux sources limbourgeoises, *Chronijk der landen van Overmaas, en der aangrenzende gewesten door eenen inwoner van Beek bij Maastricht*, éd. J. HABETS, PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DANS LE LIMBOURG, t. 7, 1870, pp. 5-197. — *Chronijk van Maastricht en omstreken*, éd. J. HABETS, PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DANS LE LIMBOURG, t. 1, 1864, pp. 70-93, ne nous ont guère apporté.

(54) Jean de Flandre, évêque de Liège (1282-1291). Cfr RENARDY, *Maitres*, pp. 342-344. — J. LEJEUNE, *L'enlèvement de Jean de Flandre, évêque de Liège, ou comment on écrit l'histoire, et comment un droit se constitue*, ANCIENS PAYS et ASSEMBLÉES D'ÉTATS, t. 3, 1952, pp. 71-89. — J. L. KUPPER, *Herzog Johann I. von Brabant und das Fürstentum Lüttich vor und nach der Schlacht bei Worringen*, BLÄTTER FÜR DEUTSCHE LANDESGESCHICHTE, t. 125, 1989, pp. 87-97.

(55) Sur ce personnage et sur l'interrègne, cfr É. PONCELET, *Guy de Hainaut, élu de Liège*, B.C.R.H., 5^e sér., t. 8, 1898, pp. 501-552.

(56) Cfr RENARDY, *Maitres*, pp. 273-274 (et bibliog.).

pos de Maastricht, un conflit apaisé depuis peu (57). Sans entrer dans une foule de détails inutiles, il convient tout de même de rappeler que depuis 1204, Maastricht relevait, au temporel, à la fois de l'évêque de Liège et du duc de Brabant. Ce statut juridique pour le moins ambigu ne pouvait que susciter une rivalité entre les deux princes, un sentiment de convoitise qui ne s'apaisa, momentanément, que lorsque les droits respectifs de chacun furent fixés par l'Ancienne charte du 2 février 1284 mais, à la mort de Jean de Flandre, durant la « régence » de Guy de Hainaut, la tension monta derechef à Maastricht entre le parti de l'évêque et celui du duc, (*qui multum nostros opprimebat*) (58). Très rapidement, les Liégeois, *imminuti* (59), furent submergés par les Brabançons, *multiplicati* (60). Affaiblis par les multiples avanies des Brabançons (meurtres, blessures...), *vi coacti* (61), les Liégeois se livrèrent au duc, reniant saint Lambert au profit de saint Pierre. Jean II usurpa ainsi, au détriment de l'évêque de Liège, l'ensemble du *dominium*, de la souveraineté sur Maastricht, ce dont Hugues de Chalon, nouvellement promu, se plaignit avec acrimonie. Aussi bien le litige fut-il porté devant des arbitres, qui prononcèrent une sentence ressentie comme particulièrement préjudiciable à l'évêque et à l'Église de Liège (62). On l'aura remarqué, certains des événements qui jalonnent ce conflit entre Liégeois et Brabançons — antagonisme avec le Brabant, exactions des Brabançons, règlement à l'amiable — concordent en tous points avec les propos tenus dans deux des lettres éditées en annexes. C'est sans nul doute des troubles de Maastricht qu'il est question dans nos lettres. Reste à dater les faits et nous pourrions, du même coup, préciser la chronologie des documents.

En l'absence de tout document diplomatique, nous ne pouvons que nous référer à la chronologie proposée par les chroniqueurs. Ces der-

(57) Sur ce conflit et sur l'évolution du statut de Maastricht, cf. LEJEUNE, *Liège et son Pays*, pp. 100-102 et n. 16-27 — H.H.E. WOUTERS, *De politieke betrekkingen tussen Maastricht en het prinsbisdom Luik in de dertiende en veertiende eeuw*, dans « *Van der Nyersen upwaert* ». Een bundel opstellen over Limburgse geschiedenis aangeboden aan drs. M.K.J. Smeets (= WOUTERS, *De politieke betrekkingen*), sous la dir. de G.W.G. VAN BREE et P.A.W. DINGEMANS, Maastricht, 1981, pp. 17-50. G. PANHUYSEN, *Studieën over Maastricht in de dertiende eeuw*, Maastricht, 1933. — J. DEETERS, *Servatiusstift und Stadt Maastricht. Untersuchungen zur Entstehung und Verfassung*, Bonn, 1970, pp. 72, 107-109, ne nous ont guère apporté.

(58) *Chronique de 1402*, p. 234.

(59) *Ibid.*

(60) *Ibid.*

(61) *Ibid.*

(62) Ce récit est basé sur les chroniques mentionnées à la note 53.

niers sont pour le moins imprécis et discordants quant à la date qu'ils assignent aux événements. Certains textes — la chronique de Tongerlo (63) et Corneille de Zantfliet (64) — ne prêtent pas à confusion. Les faits y sont clairement datés de 1296. C'est également le millésime que semble privilégier Jean de Hocsem (65). L'épisode maastrichtois est en effet mentionné juste après les quelques phrases relatant la Joyeuse Entrée d'Hugues de Chalon (24 août 1296) d'une part, les mauvaises conditions climatiques et la hausse du coût de la vie en 1296 d'autre part. Ceci dit, le paragraphe relatif à Maastricht n'est pas introduit par une formule du type *eodem anno* et est suivi par des épisodes *non datés* — querelles monétaires et émeutes démocratiques hutoises — mais dont l'on sait par ailleurs qu'ils se produisirent en 1297 (66). Ainsi donc, même s'il est vraisemblable de penser qu'Hocsem rattache les violences limbourgeoises à la fin de l'année 1296, un doute subsiste dans la mesure où, en l'absence de tout point de repère — le millésime 1297 n'est pas exprimé —, Hocsem a pu vouloir faire de ce conflit le premier élément marquant de 1297 (67). Jean d'Outremeuse (68) fait partie, lui aussi, des auteurs qui placent les faits en 1296, mais on ne peut s'en rendre compte qu'après un examen attentif. Les événements

(63) Il s'agit de la chronique appelée abusivement *Chronique de Jean de Warnant* et constituée des fragments d'une chronique conservée à l'abbaye de Tongerlo. Cfr, à ce propos, J. LEJEUNE, *Jean d'Outremeuse, le quatrième livre du « Myreur des Histors » et la « Chronique en bref »* (= LEJEUNE, *Jean d'Outremeuse*), ANNUAIRE D'HISTOIRE LIÉGEOISE, t. 4, 1951, p. 522 n. 3. — A. JORIS, *Politique monétaire et difficultés commerciales. Un procès contre Huy en 1310*, A.C.H.S.B.A., t. 24, 1953, p. 195 et n. 7.

(64) ZANTFLIET, col. 136. Sur cette chronique et sur les sources narratives liégeoises, on se reportera à l'ouvrage vieilli mais toujours très utile car non remplacé, de S. BALAU, *Les Sources de l'histoire de Liège au moyen âge* (= BALAU, *Sources*), Bruxelles, 1903, pp. 605-619.

(65) HOCSEM, pp. 92-94. Sur Hocsem, cfr BALAU, *Sources*, pp. 499-513 et HOCSEM, pp. XXXVII-LXIII. Cfr également P. AVONDS, *Jan van Hocsem en Leuven*, REVUE D'HISTOIRE DU DROIT, t. 38, 1970, pp. 191-194. — R. C. VAN CAENEGHEM, *Art. Hocsem, Jan van*, NATIONAAL BIOGRAFISCH WOORDENBOEK, t. 1, Bruxelles, 1964, col. 611-615.

(66) Sur les querelles relatives aux émissions de monnaies de mauvais aloi, cfr MARCHANDISSE, *Rupture*, pp. 54-57 et la bibliog. mentionnée à la n. 7. Sur les révoltes démocratiques à Huy, cfr JORIS, *Émeutes*, pp. 245-248.

(67) Quoi qu'il en soit, on se souviendra qu'à partir de 1296, Hocsem résidait à Paris et à Orléans. Il ne rentrera à Liège qu'en 1308. Il est donc contemporain des faits mais n'est pas témoin oculaire. Son témoignage est par ailleurs rétrospectif puisqu'il commence à rédiger sa chronique en 1334. Elle peut donc être émaillée d'imprécisions, d'anachronismes, voire d'erreurs. À ce propos, cfr BALAU, *Sources*, p. 500. — HOCSEM, pp. XII-XIII, XXXVII-XXXVIII.

(68) J. D'OUTREMEUSE, *Myreur*, pp. 525-528. — J. D'OUTREMEUSE, *Chronique en bref*, f°91 v°.

sont en effet classés à l'année 1297 mais tous les épisodes qui les accompagnent à la même année se sont produits, on le sait par ailleurs, en 1296 (69). Le récit de Jean d'Outremeuse qui, comme d'habitude, est agrémenté de quelques détails dont la véracité est difficilement vérifiable (70), se rattache donc très probablement à l'année 1296. Reste une œuvre, et non des moindres : la *Chronique de 1402* (71). L'auteur de ce texte, dont on n'a pas toujours bien perçu ni la qualité, ni l'intérêt, a tout simplement scindé son récit en deux phases assez distinctes, séparées par d'autres épisodes. Les crimes perpétrés par les Brabançons à l'encontre des Liégeois et l'intrusion de Jean II sont datés explicitement de 1295 ; l'usurpation ducale, à nouveau rappelée, et le règlement du conflit par sentence arbitrale semblent devoir être rattachés à l'année 1297. Notre exposé est volontairement prudent car ce dernier paragraphe n'est pas daté — pas d'*eodem anno...* — même s'il est inséré à l'année 1297. Il est par ailleurs situé entre un passage relatif aux émeu-

(69) Dans J. D'OUTREMEUSE, *Myreur*, pp. 525-528, sont notamment mentionnées la levée d'impôts sur le clergé par Philippe le Bel [il s'agit de la décime de janvier 1296, impôt qui suscita la décrétale *Clericis laicos* (24 février 1296), cfr FAVIER, *Philippe le Bel*, pp. 272-277. — BAUTIER, *Jubilé romain*, pp. 199-203] et la Joyeuse Entrée d'Hugues de Chalon (24 août 1296). Pour ce qui est de J. D'OUTREMEUSE, *Chronique en bref*, f°91 v°, il est clair qu'elle assigne aux faits qu'elle relate l'année directement postérieure à celle durant laquelle ils se sont déroulés. Ainsi, les faits relatifs à Maastricht sont signalés à l'année 1297 en même temps que la Joyeuse Entrée d'Hugues de Chalon tandis qu'en 1298 sont situées les querelles relatives à l'émission de mauvaises monnaies, épisodes qui ont eu lieu en 1297 et non en 1298 (cfr n. 66). Nous avons montré ailleurs (MARCHANDISSE, *Rupture*, p. 57, n. 17), que, tout comme le *Myreur*, la *Chronique en bref* est particulièrement détaillée, mais que la chronologie en est souvent complètement bouleversée. Sur celle-ci, cfr LEJEUNE, *Jean d'Outremeuse*. — ID., *Une source méconnue : la « Chronique en bref » de Jean d'Outremeuse*, R.B.P.H., t. 34, 1956, pp. 985-1020. Sur Jean d'Outremeuse en général, cfr G. KURTH, *Étude critique sur Jean d'Outremeuse*, MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, CLASSE DES LETTRES, 2^e sér., t. 7, 1910, pp. 1-107. — BALAU, *Sources*, pp. 559-574. — ID., *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire*, B.C.R.H., t. 71, 1902, pp. 227-259.

(70) Jean d'Outremeuse est, par exemple, le seul à signaler que le conflit entre l'évêque de Liège et le duc de Brabant donna lieu à une bataille. Il est difficile de porter un jugement sur un fait dont il n'y a trace nulle part ailleurs.

(71) Sur cette chronique, cfr BALAU, *Sources*, pp. 533-538. — J. LEJEUNE, *La « Chronique liégeoise de 1402 » et Henri de Dinant (1253-1256)*, ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU PAYS MOSAN AU MOYEN ÂGE, MÉLANGES FÉLIX ROUSSEAU, Bruxelles, 1958, pp. 413-432. — ID., *À propos de l'art mosan... Renier, l'orfèvre, et les fonts de Notre-Dame*, ANCIENS PAYS ET ASSEMBLÉES D'ÉTATS, t. 3, 1952, pp. 3-27, pp. 11-15. — ID., *L'enlèvement de Jean de Flandre, évêque de Liège, ou comment on écrit l'histoire, et comment un droit se constitue*, IBID., pp. 71-89, et surtout, pp. 71-74. — J. L. KUPPER, *Note sur Henri de Dinant*, BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. 98, 1986, pp. 339-349.

tes de Huy (1297) (72) et d'autres épisodes relatifs d'une part à la mort du comte de Hollande Florent V (juin 1296) et à l'avènement de Jean d'Avesnes (73), d'autre part à l'alliance anglo-flamande (janvier 1297). L'enchaînement des faits est donc, là aussi, assez bousculé. Telles sont donc les chronologies parfois discordantes que les sources narratives liégeoises (74) assignent aux événements de Maastricht. On peut toutefois dire que, dans l'ensemble, les chroniqueurs placent les faits soit en 1296, soit en 1297. Reste à faire un choix parmi ces dates et à le motiver.

Selon nous, il convient avant tout d'examiner les opinions de nos prédécesseurs et les arguments qui les étaient. F. Kern et F. Bock ne motivant pas leur choix et J. Lejeune s'appuyant sur J. de Sturler, seuls les arguments de ce dernier mériteront notre attention. À bien y regarder, J. de Sturler n'avance pas, à proprement parler, d'argument justifiant le choix de l'année 1297. Il ne fait qu'adopter comme avérée la date — 25 octobre 1297 — que F. Kern assigne à l'acte par lequel Hugues de Chalon annonce au souverain anglais sa réconciliation avec Jean de Brabant (75). Toutefois, si J. de Sturler accepte cette date, c'est parce qu'à son avis, elle coïncide parfaitement avec la chronologie de deux autres documents, proches de celui relatif à Liège.

Dans le premier de ces actes, daté du 6 février 1297 (76), Édouard I^{er} envoie à son gendre brabançon des plénipotentiaires ayant, entre autres, pour mission de traiter avec lui « *de confederationis et amicitiae vinculo speciali* » (77).

(72) Cfr *supra* et n. 66.

(73) La *Chronique de 1402*, p. 238, évoque à l'année 1297 la mort de Guillaume, comte de Hollande. Il y a là manifestement méprise car c'est à Florent V (†27 juin 1296), comte de Hollande-Zélande et seigneur de Frise, que Jean d'Avesnes succéda et non à Guillaume II (†28 janvier 1256). Cfr E. I. STRUBBE, L. VOET, *De chronologie van de middeleeuwen et de moderne tijden in de Nederlanden*, Anvers-Amsterdam, 1960, p. 370.

(74) Parmi les sources brabançonnes, seuls deux auteurs tardifs, JEAN MOLANUS, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, éd. P.F.X. DE RAM, t. 2, Bruxelles, 1861, p. 879 et F. C. BUTKENS, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, t. 1, La Haye, 1724, p. 347, mentionnent l'épisode relatif à Maastricht. Comme la *Chronique de 1402*, Molanus le date pour partie (troubles à Maastricht, soumission des gens de l'évêque au duc), de 1295, pour l'autre (sentence arbitrale), de 1297. Quant à Butkens, il date les faits de 1296.

(75) Cfr DE STURLER, *Relations politiques et échanges commerciaux*, p. 151 et n. 51, 161 et n. 103a. — DE STURLER, *Relations politiques de l'Angleterre*, p. 638 et n. 5.

(76) Th. RYMER, *Foedera, conventiones, litterae...* (= RYMER, *Foedera*) (Londres, 1816-1819, 4 t. en 7 vol. folio), vol. 1, 2^e part. (1252-1307), Londres, 1816, pp. 857-858. Cfr également CHAPLAIS, *Treaty Rolls*, p. 179.

(77) Cité par DE STURLER, *Relations politiques de l'Angleterre*, p. 638 n. 3.

Dans le second document, daté, quant à lui, du 7 février 1297 (78), le roi informe Siegfried de Westerburg (1274-1297), archevêque de Cologne (79), qu'il a dépêché certains de ses conseillers sur le continent et qu'il les a notamment chargés d'exercer des pressions sur le duc de Brabant afin que ce dernier restitue à l'archevêque certaines sommes d'argent injustement saisies par les Brabançons. Les messagers anglais doivent en outre œuvrer à une restauration de la paix entre le duc et l'archevêque.

À notre avis, J. de Sturler a associé dans le temps, fort logiquement d'ailleurs, la réconciliation entre Brabant et Cologne d'une part, et celle entre Liège et Brabant d'autre part (80). Nous ne pensons pas trahir sa pensée lorsque nous avançons que, selon lui, la réconciliation entre Liège et Louvain fait partie des succès remportés par les diplomates délégués en février 1297. Or, nous connaissons parfaitement le nom du clerc royal responsable, en partie tout au moins, de la réconciliation Liège-Brabant. Il s'agit d'Aymon de Quart, prévôt de Lausanne. Dans l'optique de J. de Sturler, Aymon de Quart aurait dû logiquement faire partie des plénipotentiaires envoyés aux souverains brabançon et colons. L'examen des actes des 6 et 7 février 1297 ne laisse aucun doute à ce propos. Aymon de Quart n'est pas du voyage. Les émissaires royaux sont Walter, évêque de Coventry et Lichfield, Jean de Berwick, chanoine d'York et, éventuellement, le chevalier Otton de Grandson (81). La mission d'Aymon de Quart fut probablement distincte de celle des clercs précités et elle peut lui avoir été confiée aussi bien en 1296 qu'en 1297.

La chronologie proposée par J. de Sturler n'est donc pas solidement étayée. Ceci ne nous empêchera pas, toutefois, de l'adopter. En effet, comme lui, nous pensons que le règlement des incidents relatifs à Maastricht et, partant, les actes que nous éditons, doivent être datés de

(78) Cfr RYMER, *Foedera*, p. 859. — CHAPLAIS, *Treaty Rolls*, p. 178.

(79) Sur ce personnage et ses relations avec Édouard d'Angleterre, cfr F. R. ERKENS, *Siegfried von Westerburg (1274-1297). Die Reichs- und Territorialpolitik eines Kölner Erzbischofs im ausgehenden 13. Jahrhundert*, Bonn, 1982, pp. 363-370. — H. GENSICKE, *Die Verwandten des Erzbischofs Siegfried von Westerburg vor, in und nach der Schlacht von Worringen*, dans *Der Tag bei Worringen (5. Juni 1288)*, sous la dir. de W. JANSSEN et H. STEHKÄMPER, Düsseldorf, 1988, pp. 123-133.

(80) L'ambassade envoyée au duc de Brabant le 6 février 1297 fut également adressée, le même jour, à l'évêque de Liège. Cfr RYMER, *Foedera*, p. 857. — CHAPLAIS, *Treaty Rolls*, p. 180.

(81) Sur ces personnages, cfr, par exemple, DE STURLER, *Deux comptes « enrôlés »*, p. 595 n. 5 (et la bibliog.). — DE STURLER, *Paiement à Bruxelles*, p. 19 et n. 5, 20 et n. 6, 8, et *passim*.

1297 (82). Il importe à présent de motiver notre avis, non par des arguments péremptoirs — il n'y en a pas — mais plutôt par un faisceau de présomptions, d'indices.

Il y a tout d'abord l'aspect général de nos trois actes, qui, comme nous l'avons dit plus haut, semblent former un tout homogène, un ensemble dont au moins deux pièces — les documents 1 et 3 — ont été rédigés par la même personne et où l'on retrouve des expressions, des formulations sinon semblables, du moins apparentées. Ces actes nous donnent véritablement l'impression d'avoir été rédigés à une même époque, dans le même contexte, à des dates très rapprochées. Le P.R.O. semble d'ailleurs de notre avis puisque lui aussi place les documents à la même année mais en 1296. Selon nous, les deux documents dont nous avons à fixer la chronologie sont très proches de celui que nous avons daté plus haut du 23 septembre 1297. Le millésime 1297 semble d'ailleurs très bien convenir dès lors que l'on examine l'enchaînement des faits. Reprenons-les brièvement.

Après avoir remercié le souverain anglais pour ses largesses envers son frère, Hugues de Chalon se déclare prêt à accomplir une besogne *devers* le duc de Brabant. À dire vrai, nous ne savons pas en quoi consiste exactement cette « besogne ». Peut-être s'agit-il pour Hugues de Chalon, de renoncer à une guerre avec le Brabant, de se réconcilier avec le duc, de s'allier à lui dans le cadre d'un conflit franco-anglais qui bat alors son plein ? Difficile de trancher. Une chose est en tout cas certaine, c'est qu'Hugues de Chalon ne s'engage pas envers le Brabançon avec la joie au cœur. Ne dit-il pas qu'il s'emploiera à accomplir sa mission *pour amour de vous et de ma dame la contesse de Bar, por faire vostre volonté...* Sans doute Hugues de Chalon a-t-il présent à l'esprit les événements maastrichtois et s'il accepte de se tourner vers le duc de Brabant autrement que l'arme à la main, c'est assurément pour complaire au souverain anglais, beau-père de Jean de Brabant (23 septembre 1297). Un peu plus de quinze jours plus tard (10 octobre 1297), l'évêque de Liège se plaint amèrement des Brabançons et de leurs actes belliqueux. Il a renoncé, semble-t-il, à rencontrer le duc de Brabant — peut-être faut-il voir dans ce propos une allusion à un règlement par les armes du conflit maastrichtois (83) — mais quoi qu'il

(82) C'est également l'opinion de WOUTERS, *De politieke betrekkingen*, pp. 26-27.

(83) Le texte dit *nous avons [...] contrem[andé] la jornee que nous aviens a duc de Braibant*. Il est possible sinon probable qu'il faille entendre le mot *jornee* dans le sens de « bataille ». Ce sens est parfaitement attesté. Cfr F. GODEFROID, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e s.*, t. 10 (*Complément*), Vaduz-New York, 1961, col. 49 (reproduction anastatique de l'édition de Paris, 1902). — W. VON

advienne, il veut obtenir gain de cause, fût-ce par *consial de proudomes*. Le 25 octobre 1297, il déclare enfin avoir obtenu satisfaction et fait part de son soulagement au souverain anglais. Ainsi présentée, l'analyse des faits nous semble particulièrement logique. Il s'agit ici d'une présomption relevant de la logique et du bon sens.

Un troisième indice en faveur de l'année 1297 réside dans le fait que ce millésime est en conformité totale avec la source liégeoise qui, de nos jours, est considérée comme la plus fiable, à savoir la *Chronique de 1402*. Alors que les autres chroniques sont soit tardives, soit imprécises et sujettes à caution, la *Chronique de 1402* signale de façon moins douteuse, mieux affirmée, que le règlement par sentence arbitrale des incidents de Maastricht se produisit en 1297 et non en 1296.

Nous estimons qu'il y a lieu de suivre cette chronique d'autant que la chronologie qu'elle présente est cautionnée par deux faits importants qu'il convient à présent d'envisager. On l'a vu plus haut, la réconciliation entre Liège et Louvain n'eût pas été possible sans l'action décisive d'Aymon de Quart, prévôt de Lausanne. Or, que ce clerc soit venu sur le continent en 1296, c'est possible mais ce n'est pas prouvé. En revanche, il est pratiquement certain qu'en 1297, Aymon de Quart résidait dans l'espace de la Belgique actuelle. Nous savons en effet que le 4 février 1298, des lettres lui sont adressées alors qu'il est *beyond seas with the king on his service* (84). Il est très probable qu'Aymon de Quart ait débarqué en Flandre à la fin du mois d'août 1297, avec Édouard I^{er}, dont il est l'un des plus proches conseillers. Or, présent en Flandre dès août 1297, il pouvait très facilement jouer les messagers et les émissaires entre trois princes — Édouard I^{er}, Jean II, Hugues de Chalon — peu éloignés géographiquement les uns des autres. Il devait en effet parcourir bien moins de kilomètres pour consulter le souverain anglais, ce dernier résidant pour l'heure sur le continent et non en Angleterre. Sans doute est-ce la raison pour laquelle nos trois missives se suivent à intervalles très brefs (deux fois quinze jours).

Venons-en à notre dernier indice. Celui-ci ne démontre pas la vraisemblance de notre opinion mais illustre les difficultés que peut entraîner le choix de l'année 1296. Si l'on opte pour ce millésime, les deux documents doivent être datés des 11 et 26 octobre 1296. Dans la première missive, Hugues de Chalon sollicite d'Édouard I^{er} qu'il prenne

WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. 3, Paris, 1934, p. 103. — A. TOBLER, E. LOMMATZSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, t. 4, Wiesbaden, 1963, col. 1794-1795.

(84) *Calendar of the Patent Rolls. Edward I*, t. 3, 1292-1301 (= C.P.R.), Londres, 1895, p. 329.

connaissance de ce qu'Aymon de Quart doit lui communiquer, de sa part, à propos des Brabançons. Dans la seconde, il fait l'éloge du clerc royal et du rôle décisif qu'il a joué dans les négociations entre Liège et Louvain. Or, nous savons que le 23 octobre 1296, à Brotherton, Aymon de Quart reçoit quelque privilège du souverain anglais (85). Il nous semble dès lors difficile d'admettre que parti de Liège le 11 octobre et ayant, dans l'intervalle, œuvré efficacement au rapprochement Liège-Brabant, Aymon de Quart ait eu matériellement le temps de rallier Brotherton, le 23 octobre, et d'être ainsi présent pour recevoir son privilège. Tant ce dernier argument, en quelque sorte *a contrario*, que l'impression d'ensemble qui se dégage des lettres, la vraisemblance de l'enchaînement des faits, dès lors que l'on date ceux-ci de 1297, et le contexte politique du moment, tout nous incite à situer nos missives en 1297.

Ceci dit, il serait faux de penser que le choix de cette année résoud toutes les difficultés. Deux particularités au moins restent inexplicables. Voyons la première. Dater les documents de la fin 1297 revient à placer la réaction d'Hugues de Chalon, face au conflit avec le Brabant, plus d'un an après sa Joyeuse Entrée (août 1296). Pourtant, il n'est guère douteux que le dossier Maastricht ait figuré en bonne place parmi les affaires urgentes qui lui furent soumises dès son arrivée à Liège. On peut dès lors s'étonner qu'il ait attendu bien patiemment, durant plus d'un an, avant d'intervenir à Maastricht. En revanche, placée en 1296, son action se situerait quelques semaines seulement après son retour de Rome. Deuxième problème non résolu : une question de comput. Comme nous l'avons dit plus haut, le premier acte est daté du jeudi après la Saint-Denis. Si on lui assigne pour millésime l'année 1297, il doit être daté du 10 octobre, soit un jour après la Saint-Denis, fêtée le 9 octobre (86). Pourquoi, dans ce cas de figure, dater du jeudi après la Saint-Denis alors qu'il eût été si simple et si logique de parler du lendemain — selon la forme latine habituelle, *crastino* — de la Saint-Denis ? Selon nous, cette dernière remarque n'est pas de nature à troubler notre conviction. Il est patent que les hommes du moyen âge ne sont guère soucieux d'uniformité surtout lorsqu'il s'agit de rédiger. Par ailleurs, il n'est pas absolument certain que notre acte soit daté du *jeudi* après la Saint-Denis. Le parchemin sur lequel l'acte a été rédigé comporte des taches du côté droit. Il semble bien qu'il faille lire le mot « jeudi » mais

(85) *C.P.R.*, p. 208. On connaît au moins deux Brotherton en Grande-Bretagne, l'un dans le Yorkshire, le second dans le Suffolk.

(86) Cf *Dix mille saints*, p. 143.

la leçon reste néanmoins conjecturale. Quoi qu'il en soit, malgré certaines difficultés non résolues, nous resterons fidèle à notre première opinion. Selon nous, les documents doivent être datés de 1297. Le premier, rédigé le jeudi suivant la Saint-Denis sera daté du 10 octobre 1297, le second, donné à Waremme le vendredi précédant la Saints-Simon-et-Jude (87), du 25 octobre 1297.

*
* * *

Avant de conclure cette longue introduction, sans doute nous permettra-t-on de consacrer un dernier paragraphe à Aymon de Quart, ce clerc qui œuvra efficacement au rapprochement entre la principauté de Liège et le Brabant, et dont la compétence fut unanimement saluée tant du côté liégeois (88) que du côté brabançon (89).

Bien qu'il ait été également chanoine et chantre de Lyon (respectivement dès 1283 et 1293), Aymon de Quart exerça l'essentiel de son sacerdoce dans les cantons de Vaud et de Genève. Prévôt de Lausanne entre 1286 et 1303 puis élu de Sion en 1287, charge à laquelle il renonça, il devint par la suite évêque de Genève (29 février 1304, consacré le 5 octobre 1304) et mourut le 13 octobre 1311 (90).

Aymon de Quart semble avoir été particulièrement apprécié pour ses qualités de diplomate. En effet, même si les sources ne sont guère explicites quant à sa carrière anglaise, il est prouvé que, dès 1293, il faisait partie des clercs royaux et était en possession de prébendes et

(87) Cfr *Dix mille saints*, pp. 293, 403.

(88) Cfr acte 3, publié en annexes.

(89) Cfr lettre de Jean de Cuyck à Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, datée de fin 1296 (*sic*), éd. BOCK, *Englands Beziehungen*, p. 251 : [...] *et scire vos cupio, domine carissime, quod ad huiusmodi concordiam faciendam inter ipsos valde fideliter et diligenter laboravit dominus prepositus de Losana, unde eidem super hoc speciales gratie referende sunt ; nec vero ad plenum ei requiritari possum de fideli et favorabili suo labore, quem adhibuit ad ordinationem concordie memorate [...]*. Jean de Cuyck, vassal du duc de Brabant, remplit de nombreuses missions pour le compte d'Édouard I^{er}. À son propos, cfr DE STURLER, *Relations politiques et échanges commerciaux*, pp. 160-162. — VALE, *Anglo-French wars*, p. 21.

(90) Cfr P. BRAUN, *Le diocèse de Lausanne (VI^e siècle-1821), de Lausanne-Genève (1821-1925) et de Lausanne-Genève-Fribourg (depuis 1925)* (= BRAUN, *Diocèse de Lausanne*), Bâle-Francfort, 1988, pp. 361, 379. — L. BINZ, J. EMERY, G. SANTSCHI, J. P. RENARD, *Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné* (= BINZ et al., *Diocèse de Genève*), Bâle-Francfort, 1980, pp. 87-88. — M. REYMOND, *Art. Aymon (de Quart)*, *DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE*, Neuchâtel, 1921, p. 130. — ID., *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536* (= REYMOND, *Dignitaires de Lausanne*), *MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE*, 2^e sér., t. 8, 1912, pp. 424-425. — BOCK, *Englands Beziehungen*, p. 226 et n. 7.

de bénéfices anglais (91). On peut, de prime abord, s'étonner de la présence d'un clerc suisse parmi les auxiliaires du souverain anglais. Il n'y a pourtant là rien d'inexplicable. Nous savons qu'Aymon de Quart exerça également ses talents auprès de la Maison de Savoie (92). Or les relations entre les Savoie et les Plantagenêts furent toujours des plus cordiales (93). Il ne serait dès lors pas étonnant que lors d'un voyage en Angleterre, accompagnant Amédée V, comte de Savoie, ou son frère Louis, tous deux particulièrement liés à Édouard I^{er} d'Angleterre (94),

(91) C.P.R., pp. 3, 99, 105, 151, 208, 237, 241, 264-5, 329, 337, 339, 524. Cfr BOCK, *Englands Beziehungen*, p. 226 n. 7.

(92) En 1293, Aymon de Quart arbitrait un conflit entre les comtes de Savoie et de Genevois, à propos de leurs droits respectifs à Genève. L'année suivante, il assista à l'hommage prêté par le comte de Genevois au fils du comte de Savoie, Amédée V. Cfr REYMOND, *Dignitaires de Lausanne*, p. 425. Il semble par ailleurs que le comte de Savoie ait usé de tout son pouvoir pour qu'Aymon de Quart soit désigné évêque de Genève par le chapitre cathédral de cette ville. À ce propos, cfr E. MALLET, *Aimon du Quart et Genève pendant son épiscopat (1304 à 1314)* (= MALLET, *Aimon du Quart*), MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE, t. 9, 1855, pp. 89-98. À la p. 94, n. 9, E. MALLET signale un acte qui illustre parfaitement toute la complexité des liens qui unissaient le comte de Savoie, Aymon de Quart ainsi que les deux Chalon, Hugues et Jean (« *Littera Johannis de Cabilone Domini de Arlaco, per quam confitetur D. Hugoni Ep^o Leodiensi. fratri suo. fuisse solum de 3 000 flor. sibi solvere promissis per D. Ay. de Quarto Prepositum Lausann. pro quibus solvendis D. Comes Sabaudie se erga dictum Episcopum pro dicto Preposito constituerat fidejussorem : mense junii A.D. 1300* »).

(93) Signalons quelques exemples notoires. Amédée IV, comte de Savoie (1233-1253), fit hommage à Henri III Plantagenêt pour diverses terres dans le Piémont, le Valais et le Val d'Aoste. Le comte Pierre II (1263-1268), capitaine et médiateur d'Henri III Plantagenêt, reçut, parmi 329 autres fiefs, le comté anglais de Richmond. Il fut également vicaire impérial de son neveu par alliance, Richard de Cornouailles, roi des Romains et frère d'Henri III Plantagenêt. Philippe (1268-1285) renouela l'hommage prêté à Édouard I^{er} (1273), qui, en 1282, servit de médiateur entre Philippe et le roi des Romains Rodolphe de Habsbourg. Thomas de Savoie, comte de Flandre (1237-1244), frère d'Amédée IV, séjourna longtemps en Angleterre. Son premier frère, Boniface (†1270) fut archevêque de Canterbury. Quant au second, Guillaume, élu de Valence puis évêque de Liège (†1239), il fut un favori d'Henri III et s'enrichit en Angleterre. Amédée V, comte de Savoie (1285-1323) accéda au titre comtal grâce à Édouard I^{er}, dont Amédée était le représentant auprès du pape. Son frère Louis (1254-†ca 1302), seigneur de Vaud, parent d'Édouard I^{er}, reçut son apanage suite à un arbitrage qui vit l'intervention du souverain anglais. Par ailleurs, en 1294, Amédée V et Louis servirent d'émissaires à Édouard I^{er}, lequel s'efforçait alors de gagner la noblesse franco-comtoise à sa cause. À ce propos, cfr B. DEMOTZ, *La politique internationale du Comté de Savoie durant deux siècles d'expansion (début XIII^e-début XV^e siècles)*, CAHIERS D'HISTOIRE, t. 19, 1974, pp. 50-52. — PARISSÉ, *Philippe le Bel et le Barrois mouvant*, pp. 237-239. — DE STURLER, *Paiement à Bruxelles*, p. 23 et n. 25, 26 (et la bibliog.). — DE STURLER, *Deux comptes « enrôlés »*, p. 56 et n. 3, 57. Cfr également G. BIGWOOD, *Les livres des comptes des Gallerani*, t. 2, *Introduction et tables*, Bruxelles, 1962, pp. 182-193, en part., pp. 182-183.

(94) Cfr note précédente.

Aymon de Quart ait été remarqué par le roi et engagé dans ses services (95), peut-être même dans un but bien précis, par exemple pour servir de trait d'union entre l'Angleterre et ses alliés de Franche-Comté, de Bar... géographiquement et culturellement très proches des régions vaudoises et savoyardes (96).

Outre à Londres et en Savoie, Aymon de Quart eut également à remplir, à Lausanne même, certaines missions de la plus haute importance (97). Il fut aussi conseiller et secrétaire du roi des Romains Henri VII de Luxembourg qu'il accompagna lors de son Romfahrt (98). Dès octobre 1310, l'évêque de Genève quitta son diocèse pour l'Italie et apporta une aide précieuse au souverain germanique lors des négociations visant à la sujétion des cités de Lombardie orientale (99). Signalons enfin, et ce n'est pas là la moindre de ses qualités, qu'il fut l'un des émissaires du pape Boniface VIII. Ainsi, le 18 juillet 1297, ce dernier le chargea de mettre Thibaut, frère du comte de Bar et futur

(95) L'hypothèse d'un engagement d'Aymon de Quart à la cour d'Angleterre par l'intermédiaire d'un prince de Savoie va dans le même sens que les propos tenus par J. P. Chappuisat à propos d'un autre Savoyard, P. de Champvent (J. P. CHAPPUISAT, *Au service de deux rois d'Angleterre au XIII^e siècle : Pierre de Champvent*, REVUE HISTORIQUE VAUDOISE, t. 72, 1964, p. 159). Il signale à son propos que sa famille a été très liée avec le comte Pierre de Savoie (cfr n. 92), lequel « a très probablement entraîné ses fidèles et les a fait bénéficier de la haute situation que lui valurent sa parenté avec la reine Aliénor [épouse d'Henri III Plantagenêt] et ses étonnantes capacités ». Il en a probablement été de même pour Aymon de Quart.

(96) Il ne s'agit bien entendu que d'une hypothèse. Il convient néanmoins de signaler qu'Aymon de Quart, chanoine puis chantre de Lyon au moins entre 1283 et 1293 (cfr REYMOND, *Dignitaires de Lausanne*, pp. 424-425) a dû très certainement connaître Hugues de Chalon. En effet, outre des canonicats à Besançon et à Paris (cfr FIÉTIER, *Cité de Besançon*, t. 3, p. 1529), Hugues de Chalon détenait également une prébende à Lyon en 1290 (cfr E. LANGLOIS, *Les registres de Nicolas IV*, t. 1, Paris, 1886, col. 348, n° 1945).

(97) Exécuteur testamentaire de l'évêque Guillaume de Champvent, il fut après le décès de celui-ci, l'un des syndics de la mense épiscopale. En 1305, il arbitra en outre un conflit entre les Lausannois et leur évêque. Cfr BRAUN, *Diocèse de Lausanne*, p. 379. — BINZ et al., *Diocèse de Genève*, p. 88. — REYMOND, *Dignitaires de Lausanne*, p. 425.

(98) Cfr BINZ et al., *Diocèse de Genève*, p. 88. Sur le rôle d'Aymon de Quart durant le voyage d'Henri VII de Luxembourg en Italie, cfr MALLET, *Aymon du Quart*, pp. 181-197. — W. M. BOWSKY, *Henry VII in Italy. The conflict of Empire and City-State (1310-1313)*, Lincoln, 1960, pp. 55, 63, 70, 119, 225 n. 88, 240 n. 26.

(99) C'est durant cette expédition italienne qu'Aymon de Quart trouva la mort. En effet, il mourut à Ivree alors que, malade, il regagnait Genève. Il fut enterré à Aoste, ville dont son frère était évêque. Cfr BINZ et al., *Diocèse de Genève*, p. 88. — MASSET, *Aymon du Quart*, pp. 195-197.

évêque de Liège, en possession de la trésorerie de l'église d'Evreux (100).

*
* * *

Ces considérations terminent notre long commentaire. Puissions nous, grâce à la critique et au bon sens, avoir résolu valablement les problèmes posés par trois actes qui, à la réflexion, sont bien plus intéressants qu'il n'y paraissait de prime abord.

Quoi qu'il en soit, nous pensons avoir une nouvelle fois démontré que l'histoire de Liège au moyen âge est profondément imbriquée dans celle de l'Europe et qu'elle ne peut se concevoir indépendamment de celle-ci. Décidément, en histoire comme ailleurs, esprit de clocher et problématique étriquée conduisent inévitablement à des jugements erronés (101).

(100) Cfr THOMAS et al., *Registres Boniface VIII*, t. 1, Paris, 1884, col. 743, n° 1942. L'objet de cette mission mérite quelques commentaires. Nous avons dit plus haut combien le comte de Bar avait été hostile à Philippe le Bel. Aussi la trêve de Vyve-Saint-Bavon, voulue par le pape et à laquelle Henri III de Bar fut probablement associé, ne devait guère être de nature à susciter son enthousiasme. Aussi, lorsqu'il le reçut à Rome en août 1298 comme ambassadeur d'Édouard I^{er}, Boniface VIII se montra-t-il particulièrement bienveillant à son égard dans le but, sans doute, de réfréner ses ardeurs belliqueuses. Renaud, frère du comte, reçut une prébende à Besançon tandis que Thibaut, son autre frère, obtenait, dès 1297, d'abord le droit de jouir d'une paroisse anglaise, que lui avait donnée Édouard I^{er}, puis la trésorerie d'Evreux, qu'Aymon de Quart lui remit. C'est encore Boniface VIII qui confirma l'évêché de Liège au même Thibaut de Bar en 1303. Tout ceci nous amène à penser qu'il y aurait tout lieu de reconsidérer les circonstances de l'accession de Thibaut de Bar à l'évêché de Liège, compte tenu du climat franco-anglais du moment et des attitudes respectives du pape, du roi d'Angleterre et du comte de Bar. Sur tout ce qui précède, cfr GROSIDIERES DE MATONS, *Comté de Bar*, pp. 491-492. Sur Thibaut de Bar, évêque de Liège (1303-1312), cfr Chr. LIMBRÉE, *Art. Thibaut de Bar*, BIOGRAPHIE NATIONALE DE BELGIQUE (SUPPLÉMENTS, t. 14, fasc. 1), t. 42, 1981, col. 703-714. — M. PARISSÉ, *Art. B. (Theobald v.)*, L.D.M., t. 1, Munich-Zurich, 1980, col. 1429, qui mentionne le mém. de Chr. LIMBRÉE, qui a été réalisé à l'ULg et non à l'U.C.L. (Chr. LIMBRÉE, *Thibaut de Bar, évêque de Liège (ca. 1263-1303-1312)*, Mémoire de licence en Histoire dactylographié, Université de Liège, Liège, 1973-1974, pp. 8-11, 28-29).

(101) Nous tenons à remercier vivement MM. BOVESSE, JORIS, WYFFELS et VAN CAENEGHEM, qui ont accepté cette publication dans les collections de la Commission royale d'Histoire et l'ont enrichie de leurs suggestions. Nous nous sommes efforcé d'en tirer parti au mieux. Nous avons également des obligations particulières envers Madame M. THIRY-STASSIN (Univ. de Liège) et MM. G. DE REYFF [Bibliothèque cantonale et universitaire — Univ. de Fribourg (Suisse)], J. DEVAUX (F.N.R.S.), Cl. FOHLEN (Univ. de Paris I), A. JORIS (Univ. de Liège), R. KAISER (Univ. de Zurich), J. L. KUPPER (Univ. de Liège), M. PARISSÉ (Univ. de Nancy II), D. POSTLES (Univ. de Leicester). Que tous trouvent ici l'expression de notre gratitude la plus sincère. Nous remercions particulièrement MM. A. JORIS et J. L. KUPPER d'avoir accepté de relire cet article et de nous avoir suggéré d'utiles corrections.

ANNEXES

1

Hugues de Chalon, évêque de Liège, remercie Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, pour les faveurs dont ce dernier a comblé son frère ; il se déclare par ailleurs prêt à accomplir son devoir envers le duc de Brabant.

Saint-Trond, [23 septembre 1297]

A. ORIGINAL sur parchemin (hauteur : 94 mm ; largeur : 215 mm), non scellé, conservé à LONDRES, PUBLIC RECORD OFFICE, *Special Collections. Ancient Correspondence (S.C.I.)*, vol. XIX, n° 14 (item 14).

ÉDITION : A. MARCHANDISSE, « Tout appareillié à son bon plasir... ». *Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre l'évêque de Liège Hugues de Chalon et le roi d'Angleterre Édouard I^{er} à la fin du XIII^e siècle*, B.C.R.H., t. 160, 1994, p. 62-63, d'après A.

MENTIONS : F. KERN, *Acta Imperii. Angliae et Franciae ab a. 1267 ad a. 1313*, Tubingue, 1911, p. 89, n° 134 (*Dokumente vornehmlich zur Geschichte der auswärtigen Beziehungen Deutschlands*).— D. BOERMANS, *Hugues de Chalon, évêque de Liège, 1296-1301*, Mémoire de licence en Histoire dactylographié, Université de Liège, Liège, 1974, pp. 65-66.

Le texte de ce document a été transcrit d'après A dans F. TRUFFAUT, *Les relations commerciales entre le Pays de Liège et l'Angleterre au moyen âge*, Mémoire de licence en Histoire dactylographié, Université de Liège, Liège, 1947-1948, p. 204. Toutefois, F. TRUFFAUT, ne date pas le document de façon précise. Elle le situe simplement sous le règne d'Hugues de Chalon [1295-1302 (*sic*)]. Selon les indications qui nous ont été communiquées, le Public Record Office classe le document à la date du 24 septembre 1296, sans justification aucune. BOERMANS, *op. cit.*, p. 65, date l'acte du lundi après la Sainte-Marthe, soit le 29 juillet (*sic*), sans indiquer l'année, ni justifier jour et mois. Dans l'introduction, nous avons tenté de motiver la datation que nous proposons.

Plusieurs lettres et mots n'ont pu être lus en raison des défauts du support (taches) : ils sont remplacés par des conjectures entre crochets.

A tres haut et tres excellent prince, son tres chier seignour mon seignour Edwart, par la grace de Dieu, roy d'Yngleterre, seignour d'Irlande et duc d'Aquitaine, Hugues, par la grace de Dieu, eveskes de Liege, luy tout appareillié a faire son servise et sa volenté. Sire, de la grant amour que vous avez a nostre frere (102) et dou bon tesmogniage que vous li portez, nous le vous marcions

(102) Jean de Chalon-Arlay. Sur ce personnage, cfr introduction, p. 43 et n. 28.

tant comme nous poons. Et de la besogne, Sire, devers le duc de Brabant que mandé [vos] ha[v]ez, pour amour de vous et de ma dame la contesse de Bar (103), vostre fille, nous nous en voluns grever aler dessus nous, por faire vostre volonté, quar mout voluntiers feroiens chose qui vous plaust si vous mandez et comandez nostre volonté comme a vostre. Dyex soit garde de vous. Donné a Saintron, le londi apres feste Saint Mathe.

2

Hugues de Chalon, évêque de Liège, annonce à Édouard I^{er}, roi d'Angleterre que, conformément à ses vœux, il a renoncé à rencontrer le duc de Brabant ; il fera néanmoins en sorte que le roi soit mis au courant des méfaits commis par les Brabançons à l'encontre des Liégeois et souhaite obtenir réparation.

Liège, [10 octobre 1297]

A. ORIGINAL sur parchemin (hauteur : 115 mm ; largeur : 215 mm), non scellé, conservé à LONDRES, PUBLIC RECORD OFFICE, *Special Collections. Ancient Correspondence (S.C.1.)*, vol. XIX, n° 13 (item 13).

ÉDITION : A. MARCHANDISSE, « Tout appareillié à son bon plaisir... ». *Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre l'évêque de Liège Hugues de Chalon et le roi d'Angleterre Édouard I^{er} à la fin du XIII^e siècle*, B.C.R.H., t. 160, 1994, p. 63-64, d'après A.

MENTIONS: KERN, *op. cit.*, p. 89, n° 134. — BOERMANS, *op. cit.*, pp. 64-65.

Le texte de ce document a été transcrit d'après A dans F. TRUFFAUT, *Les relations commerciales entre le Pays de Liège et l'Angleterre au moyen âge*, Mémoire de licence en Histoire dactylographié, Université de Liège, Liège, 1947-1948, p. 203. Toutefois, F. TRUFFAUT ne date pas l'acte de façon très précise. Elle le situe simplement sous le règne d'Hugues de Chalon [1295-1302 (*sic*)]. Selon les indications qui nous ont été communiquées, le Public Record Office classe le document à la date du 11 octobre 1296, sans justification. Dans l'introduction, nous avons tenté de motiver la datation que nous proposons.

Le document présente certaines difficultés d'interprétation. Celles-ci sont encore accentuées par les déféctuosités du support (encre effacée, taches, déchirures). Les lettres et les mots placés entre crochets sont de simples conjectures.

(103) Éléonore, fille d'Édouard I^{er}, comtesse de Bar. Sur ce personnage, cfr introduction, p. 42 et n. 24, 45 et n. 37.

A tres excellent prince, noble et puissant, mon saignour Eduart (104) par le grace de Dieu [roy d'Yngleterre], Hugues (105), par celle meisme grace eveskes de Liege, tout honour, amour et lui appareilheit a son b[on] plaisir. Chiers Sires, nos avons moult volentiers a vostre mandement et a vostre priere contrem[andé] la jornee ke nos aviens a duc de Braibant (106) tanke al dimenche après la saint Luc eiwangelis[te] (107) et de ce et d'autre chose summes nos Sire appareilhiet a vostre bon plaisir et sachiés, Sire, ke nos voriens ke vos seussiés les griez ke la gent le duc ont fait a nos et nostre gent et fant to[us] les jours. Onon porquant, Sire, nos penriens volentiers raison de duc et li feriens se nous l'aviens a faire a lui par consial de proudomes. Sire, les gens de nostre eveskeit an[t afaire] a vous si vos prions ke vos faites lour priere raisonnables, et entroiés (108) le pre-vost de Lansone (109), porteur de ces lettres, de chu ke ilh vous en dira de par nos commandes []^(a). A nous si ke a vostre Quar, sachiés, Sire, nos summes appareilheit tous tans a vostre [commande et a vostre] bon plaisir. Nostre Sires soit garde de vous en arme et en cors. [Donné a Liege, li juedi] après la feste saint Donis.

3

Hugues de Chalon, évêque de Liège, annonce à Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, que, conformément à ses vœux, il s'est réconcilié avec le duc de Brabant, et le remercie pour les faveurs qu'il a accordées aux villes de la principauté de Liège.

Waremmе, [25 octobre 1297]

A. ORIGINAL sur parchemin (hauteur : 120 mm ; largeur : 202 mm), non scellé, conservé à LONDRES, PUBLIC RECORD OFFICE, *Special Collections. Ancient Correspondence (S.C.1.)*, vol. XIX, n^o 12 (item 12).

^(a) Un mot illisible.

(104) Cfr introduction, n. 19.

(105) Cfr introduction, n. 2.

(106) Jean II (1294-1312), duc de Brabant. Cfr introduction, p. 42.

(107) Le 18 octobre. Cfr *Dix mille saints*, p. 319.

(108) Ce verbe doit probablement être pris dans le sens de « entendre (à demi) ». Cfr F. GODEFROID, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XVI^e s.*, t. 3, Paris, 1884, p. 308 ; t. 9 (*Suppléments*), Paris, 1898, p. 493. — W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. 1, Paris, 1928, p. 173. — A. TOLLER, E. LOMMATZSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, t. 3, Berlin, 1938, col. 689.

(109) Aymon de Quart. Sur ce personnage, cfr introduction, p. 58 et n. 111, ci-après.

ÉDITIONS : KERN, *op. cit.*, p. 89, n° 134, d'après A. — A. MARCHANDISSE, « Tout appareillié à son bon plaisir... ». *Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre l'évêque de Liège Hugues de Chalon et le roi d'Angleterre Édouard I^{er} à la fin du XIII^e siècle*, B.C.R.H., t. 160, 1994, p. 64-66, d'après A.

MENTIONS : F. BOCK, *Englands Beziehungen zum Reich unter Adolf von Nassau*, MITTEILUNGEN DES ÖSTERREICHISCHEN INSTITUTS FÜR GESCHICHTSFORSCHUNG, t. 12, 1932, p. 226, n. 8. — J. DE STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge. L'étape des laines anglaises en Brabant et les origines du développement du port d'Anvers*, Paris, 1936, p. 151 et n. 51. — J. LEJEUNE, *Liège et son Pays. Naissance d'une patrie (XIII^e-XIV^e siècles)*, Liège, 1948, p. 66 n. 19, 101 n. 23. — A. JORIS, *La ville de Huy au moyen âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1959, p. 262, n. 181. — BOERMANS, *op. cit.*, p. 63.

Le texte de ce document a été transcrit d'après A dans F. TRUFFAUT, *Les relations commerciales entre le Pays de Liège et l'Angleterre au moyen âge*, Mémoire de licence en Histoire dactylographié, Université de Liège, Liège, 1947-1948, p. 200. Toutefois, F. TRUFFAUT ne date pas le document de façon très précise. Elle le situe simplement sous le règne de l'évêque Hugues de Chalon [1295-1302 (*sic*)]. Selon les indications qui nous ont été communiquées, le Public Record Office classe le document à la date du 26 octobre 1296, sans justification. KERN, *op. cit.*, p. 89, n° 134, avance comme date « le 25 octobre, probablement en 1297 ». Dans l'introduction, nous avons tenté de motiver la datation que nous proposons.

A tres haut et tres excellent prince, son tres chier et bien amé seignour, mon seignour Edowart, par la grace de Dieu, roy d'Yngleterre, duc d'Aquitaine et seignour d'Illande, Hugues, par cele meisme grace, ses eveskes de Liege, luy tout appareillié a son bon plaisir et a son comandement. Sire, comme vous nous haussiez mandé que nous nous preissions pres d'acorder a noble prince Jehan, duc de Brabant, li quex ha vostre fille (110), Sire, sachoiz que nous nous en sumes pris si pres comme nous havons peu et havons bien acordé a luy et il ha fait vers nous ce que il devoit faire et de luy nous nous tenons pour bien paieiz, et sachoiz, Sire, nous sumes appareilliez de faire toutes les choses pour vous que nous cuideroies qui vous deussient plaire, et la bone affaicion que vous avez a nous et la cortoisie que vous avez fait a nos bones viles, Sire, nous le vous marcions tant comme nous poons, et se nous ne nous gens pooiens faire chose qui vous plaust, si le nous doigniez mander, quar mout saroiens liez se nous pooiens faire chose qui vous deust plaire. Et sachoiz, Sire, que vostre clers, mes-

(110) Marguerite, née le 11 septembre 1275, mariée le 8 juillet 1290 à Jean II, duc de Brabant, décédée en 1318. Cfr FRYDE, *Handbook of British chronology*, p. 38.

sires Haymes de Quart, li prevost de Buvrelee (111), s'est mout bien portez en la besogne de nous et dou duc. Diex soit garde de vous, qui vous doint honour et bone vie. Donn   a Waremme, le vanredi devant la feste saint Symon et Jude.

(111) Il s'agit de Beverley, en lat. *Beverlacum*, en moyen anglais, parfois, *Beverlak* (Yorkshire, East Riding), o   existait l'un des plus grands chapitres s  culiers d'Angleterre, peut-  tre pr  c  d  , d  s le VII^e si  cle, par un monast  re. Le chapitre de Beverley relevait de l'archev  que de York. Ces indications nous ont   t   communiqu  es par M. David POSTLES, de l'Universit   de Leicester, Department of English Local History. Nous lui adressons nos remerciements les plus chaleureux. Aymon de Quart fut chanoine de Saint-Jean de Beverley d  s le 8 avril 1292 puis pr  v  t de cette m  me   glise d  s 1295. Cf BINZ et al., *Dioc  se de Gen  ve*, p. 87. Selon *A history of the county of York East Riding*,   d. K. J. ALLISON, vol. 6, *The Borough and liberties of Beverley*, Oxford, 1989, pp. 16-19 et sp  c. p. 16, la pr  v  t   de Beverley, particuli  rement lucrative,   tait la r  compense par excellence pour les plus importants serviteurs du roi (*for leading royal servants*).